

DES SOUHAITS COUBERTINIENS DES « SPORTS POUR TOUS » AU PLAN HÉRITAGE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Analyse de stratégies rhétoriques textuelles et numériques à travers les dispositifs institutionnels et éducatifs du mouvement olympique

CARINE DUTEIL¹, ARNAUD RICHARD²
¹UNIVERSITÉ DE LIMOGES, ²UNIVERSITÉ DE TOULON

Abstract – In this article, we explore the rhetorical dimension of Pierre de Coubertin's discourse, and analyze the implicit traces and mentions-reprisals of the Olympic ideal conceived by this author, within official digital publications in connection with the Paris 2024 Olympic and Paralympic Games. We focus our attention on the persuasive strategies deployed within promotional tools, particularly educational ones such as the PEVO (Programme d'éducation aux valeurs olympiques), but also through labels, and guides (such as the Guide opérationnel du Design actif).

Keywords: Olympism; values; strategies; Coubertin; Paris 2024.

1. Introduction

Parler de Coubertin et parler de numérique ne sont pas deux choses qui s'imaginent aisément de manière cohérente dans une même phrase, voire dans une même réflexion. Pourtant, c'est ce que cet article propose de faire en interrogeant les stratégies rhétoriques et textuelles. Nous procéderons alors en deux temps, en posant tout d'abord le cadre de la pensée coubertinienne et son fonctionnement ; puis, à partir d'un corpus regroupant des productions numériques contemporaines (Duteil *et al.* 2022 ou Richard *et al.* 2023), nous développerons l'analyse des stratégies de persuasion développées en particulier dans le cadre de programmes d'éducation (PEVO, programme d'éducation aux valeurs olympiques du Comité international olympique – CIO) ou de sensibilisation (en particulier avec le concept de *design actif* et les propositions du comité d'organisation des Jeux de Paris 2024).

Coubertin voit dans l'olympisme un instrument de cohésion sociale dont l'origine et la légitimité se rattachent à des valeurs sociétales fortes (avant même d'être des considérations seulement sportives). L'examen minutieux des numéros de la *Revue Olympique* (initialement baptisée

« *Bulletin du Comité International des Jeux Olympiques* ») et des *Œuvres complètes* de Coubertin nous permet d'identifier des éléments définitoires de l'olympisme (Duteil 2023). L'auteur y défend l'idéal olympique, la rénovation des Jeux, son utilité sociale, il combat les critiques émanant des fédérations, et montre en quoi les Jeux sont exceptionnels et différent grandement de simples compétitions internationales et de concours, principalement en raison de la présence des Arts et des Lettres mais aussi en raison de la portée fraternelle des Jeux. Pour Coubertin, le sport doit « prospérer et remplir son office de moralisation » (*Revue Olympique*, avril 1911¹, p. 60). L'olympisme revêt ainsi une dimension humaniste très affirmée (Andrieu 2013). Selon leur rénovateur, les Jeux olympiques sont même la « plus grande force sociale » de l'époque².

C'est une vision sociétale plaçant la culture du corps et de l'esprit en son centre, qui s'impose, et à laquelle le vrai sportif se doit d'adhérer. Coubertin veille ainsi à l'harmonisation de ces deux entités (corps et esprit) dans ce qu'il appelle, *l'eurythmie*.

Depuis sa fondation en 1894 et dès les premiers Jeux olympiques dits de l'ère moderne (1896), le CIO ne produit pas que des événements sportifs. Si en 2024, de tels Jeux reviennent à organiser plus de 40 championnats du monde en même temps et (quasiment) en un même lieu, l'olympisme se veut dépasser ce simple cadre et transcender l'action humaine (Chanavat *et al.* 2017). En effet, le mouvement olympique se structure autour de différents pôles qui régissent des thématiques plus vastes que le sport : l'excellence environnementale, la promotion de l'égalité des genres, la lutte contre le dopage ou encore l'éducation (Chanavat *et al.* 2021). Ce dispositif produit des documents et s'articule autour d'une structure protectrice et dominante. Cette protection se retrouve dans la revendication de la marque dans ses propres mots tels qu'« olympique » ou « olympisme » (qui sont des termes protégés), et la dominance de l'instance passe par son rôle et sa reconnaissance auprès d'organismes internationaux majeurs comme les Nations Unies (en particulier).

En faisant l'hypothèse que le discours de Coubertin est grandement repris de nos jours encore, alors qu'il ne renvoie pas forcément aux mêmes réalités, nous souhaitons offrir une analyse discursive de la parole d'autorité à travers la figure d'un père fondateur (ou réformateur) et étudier quels sont les arguments qui trouvent espace et légitimité dans les dispositifs voulus universalistes d'éducation et de sensibilisation.

¹ <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-169650> (discours de Pierre de Coubertin le 29 mars 1911 lors d'un banquet à Amsterdam)

² On trouve cette citation reproduite dans la Charte olympique de 1972, : « Les Jeux Olympiques sont la plus grande force sociale de notre époque. », <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-55055>

2. La rhétorique coubertinienne

2.1. L'esprit chevaleresque comme garant de la paix sociale

Coubertin soutient une vision du sport olympique comme permettant de dissiper l'agressivité intrinsèque de l'homme, de contenir une énergie qui pourrait être mal utilisée, de la canaliser et par là-même, de maintenir un ordre moral et une stabilité sociale. Selon lui, seul l'olympisme assure cette finalité car il offre une dimension qui transcende les individus, les peuples et les nations.

Au-delà de réprimer les instincts d'agressivité humaine, l'olympisme permettrait d'accéder au « perfectionnement moral » et à la « paix sociale ». On trouve à ce sujet cette citation du rénovateur des Jeux, reproduite dans la *Charte olympique* de 1962³, qui illustre bien ce point : « L'Olympisme tend à assembler en un faisceau radieux tous les principes concourant au perfectionnement de l'homme. ».

Notons qu'il existe une version complétée de cette citation : « L'olympisme, formule humaine tendant à assembler en un faisceau radieux tous les principes concourant au perfectionnement de l'homme, aspiration vers la force, l'intelligence, la droiture et la beauté !... »⁴. Cette dernière est précisée par quatre qualités (force, intelligence, droiture et beauté), en maintenant la métaphore du rayonnement et en soutenant l'objectif d'amélioration de l'humanité.

Le sport, et plus précisément l'idéal olympique, est défini par Coubertin comme un élément crucial, fédérateur et salvateur, qui seul permettra de rétablir une paix durable entre les pays et une harmonie dans la société française. Le baron qualifie même l'olympisme de « détenteur et distributeur de paix sociale »⁵.

La ferveur profonde qu'inspirent les jeux olympiques n'a de commune mesure que l'olympiade antique, c'est pourquoi il faut préserver l'idéal olympique des menaces qui pèsent sur lui. À travers la rénovation des Jeux, c'est l'esprit de ces Jeux que Pierre de Coubertin veut voir renaître, en l'adaptant certes à un contexte moderne mais, qui finalement, ne se distingue guère du contexte antique du point de vue de la nature humaine, de ses failles comme de ses forces.

³ <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-61868>

⁴ A.996) mai L'Institut Olympique de Lausanne. In: *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, tome LXXXV, mai 1917, n° 257, pp.185-202.

⁵ A.998) * Les étapes de l'Olympisme : le nouvel échelon. In: *Almanach olympique pour 1919*. Lausanne, Impr. Réunies, 1918, pp.1-6.

Cet idéal olympique trouve son origine dans l'esprit chevaleresque, et associe l'héritage du Moyen-Âge et de l'Antiquité dans une saine harmonie :

Cette formule combinée de l'idéal antique et des traditions de la chevalerie est la seule saine et la seule satisfaisante. Elle s'imposera d'elle-même à l'opinion. (*Revue Olympique*, juillet 1912⁶, p. 111)

Coubertin met ainsi en avant « l'honneur » chevaleresque, qui pourfend les vices humains et éloigne les mauvais sportsmen⁷. L'argument de l'évidence est ainsi posé, et il s'agit là de l'un des principes de l'idéologie au sens d'Althusser (1976 et Rancière 1973).

2.2. Le Corps et l'Esprit

Les Jeux revêtent pour le baron, une véritable valeur morale ; et le sport est lui-même un « grand moralisateur »⁸. On retrouve cette dimension morale dans le lien étroit entre esprit et corps, qu'établit le baron. Prenons le tout premier volume (juillet 1894⁹) de la *Revue Olympique*, où est reproduit le discours fondateur du baron, prononcé lors du Congrès de Paris le 23 juin 1894 (nous soulignons) :

L'héritage grec est tellement vaste, Messieurs, que tous ceux qui, dans le monde moderne, ont conçu l'exercice physique sous un de ses multiples aspects ont pu légitimement se réclamer de la Grèce qui les comprenait tous. Les uns ont vu l'entraînement pour la défense de la patrie, les autres, la recherche de la beauté physique et de la santé, par le suave équilibre de l'âme et du corps, les autres enfin, cette saine ivresse du sang qu'on a dénommé la joie de vivre et qui n'existe nulle part aussi intense et aussi exquise que dans l'exercice du corps.

A Olympie, Messieurs, il y avait tout cela, mais il y avait quelque chose de plus qu'on n'a pas encore osé formuler parce que depuis le moyen-âge, **il plane une sorte de discrédit sur les qualités corporelles et qu'on les a isolées des qualités de l'esprit.**

Selon Pierre de Coubertin, le sport unit les muscles et la réflexion, et c'est cela-même qui définit l'esprit olympique. Le baron va même plus loin dans

⁶ <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-169679>

⁷ On trouve le terme *sportsman* et son pluriel dans les textes de Pierre de Coubertin. Ce terme désigne le vrai sportif, celui qui a le bon esprit.

⁸ A.19) 26 janv. L'Education athlétique. Conférence faite le 26 janvier 1889 à l'Association Française pour l'Avancement des Sciences. In: *Association Française pour l'Avancement des Sciences*. Compte rendu de la 18e session. Paris, Masson, 1889, pp.15-25.

⁹ <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-81284>

son dernier discours prononcé à Berlin, où il confère à l'olympisme un rôle en faveur du progrès et de la dignité humaine :

Demandez pour moi à la jeunesse assemblée à Berlin qu'elle accepte l'héritage de mon travail et qu'elle achève ce que j'ai commencé, ce que la routine et la pédanterie ambiantes m'ont empêché d'accomplir jusqu'au bout — afin que soit scellée définitivement l'union des muscles et de la pensée pour le progrès et pour la dignité humaine. (Coubertin, Aux coureurs d'Olympie - Berlin. s.l., s.d. [juillet 1936]. Published in “Sport Suisse”, July 1936)

Pour le baron, la performance sportive ne peut être détachée de l'excellence humaine. Il est intéressant de souligner les liens étroits entre les records et les performances individuelles mais aussi l'excellence, le dépassement de soi et l'harmonie sociale :

Les Jeux Olympiques ont été créés pour l'exaltation de l'athlète individuel dont l'existence est nécessaire à l'activité musculaire de la collectivité et les prouesses au maintien de l'émulation générale. (Coubertin, 8 juil. Les Jeux Olympiques et la Gymnastique. In: *Le Sport Suisse*, 27^e année, 8 juillet 1931, n° 1239, p.1)

L'athlète, et à travers lui, le sport, jouent ainsi un rôle dans la cité pour l'apaisement et l'émulation.

Le corps est lié à l'âme et sert même ses intérêts ainsi que ceux de la société (nous soulignons) :

Mens fervida in corpore lacerioso, un **esprit ardent** dans un corps musclé... la devise que je me suis efforcé de substituer à l'incolore *Mens sana* était faite pour les Français avant tous les autres. Le sport, en France, sera **intellectuel** ou il ne sera pas. Il se fera le compagnon fidèle et discret de la **réflexion**, de l'idéal, de l'imagination — il sera le rempart silencieux et bien surveillé, derrière lequel l'individu réalisera son **ascension cérébrale**... il remplira cet office respectable, ou bien alors il versera dans une banalité triviale dont ce que nous savons des Jeux du Cirque, aux soirs de Rome et de Byzance, peut nous donner quelque instructif aperçu. (Coubertin, Une campagne de trente-cinq ans. *La Revue de Paris*, 30^e année, 1^{er} juin 1923, n° 11, pp. 688-694)

2.3. Doctrine, religion, philosophie

L'association étroite entre le corps et l'esprit est selon Pierre de Coubertin, un « art exigeant ». Cet art permet par les muscles de « rebronzer » la nature morale.

On trouve dans le TLFi la définition suivante vieillie et rare du mot BRONZER, qui correspond bien aux usages du terme qu'en fait le baron :

I.— Vieilli, rare [L'idée dominante est celle de force ; bronzer ne s'emploie dans ce sens qu'au fig.] Endurcir, rendre dur et résistant comme le bronze. Le Malheur a bronzé son cœur (Ac.1835-1932) :

1. Mais s'il y a beaucoup de factions ? Toutes seront combattues, sans rémission. Saint-Just s'écrie : « Ou les vertus ou la terreur. » Il faut bronzer la liberté et le projet de constitution à la Convention mentionne alors la peine de mort. Camus, *L'Homme révolté*, 1951, p. 157.

L'olympisme revêt une mission sociale, celle de fédérer pour éviter la perte humaine ; l'olympisme permet, par l'exemple, l'émulation du peuple, celle de la jeunesse. Coubertin affiche très clairement la dimension idéologique et la visée morale de l'olympisme (Attali 2009). Il parle de doctrine philosophico-religieuse, et de bronzage moral et physique. Cette doctrine a un nom, que lui attribue le baron, à savoir l'olympisme. Coubertin parle d'ailleurs à son propos de « néologisme :

il existe un Olympisme, donc une doctrine. J'en suis fâché pour ceux — nombreux — qui m'ont honni lorsque j'ai ajouté ce néologisme au langage usuel, mais il fallait bien. Toute doctrine philosophico-religieuse comme l'est celle-là veut un nom qui l'évoque et la désigne. (Coubertin, 10 juil. - 31 juil. 1929 Olympie. In: *Le Sport Suisse*, 25^e année)

L'olympisme est à la fois doctrine, loi, idéal, pédagogie, réforme mais aussi religion ; cette dimension est renforcée par le cérémonial qui accompagne les Jeux (nous soulignons) :

La première caractéristique essentielle de l'olympisme ancien aussi bien que de l'olympisme moderne, c'est d'être **une religion**. En ciselant son corps par l'exercice comme le fait un sculpteur d'une statue, l'athlète antique « honorait les dieux ». En faisant de même, l'athlète moderne exalte sa patrie, sa race, son drapeau. J'estime donc avoir eu raison de restaurer dès le principe, autour de l'olympisme rénové, **un sentiment religieux** transformé et agrandi par l'Internationalisme et la Démocratie qui distinguent les temps actuels, mais le même pourtant qui conduisait les jeunes hellènes ambitieux du triomphe de leurs muscles au pied des autels de Zeus.

De là découlent toutes les **formes culturelles** composant le **cérémonial** des Jeux modernes. Il m'a fallu les imposer les unes après les autres à une opinion publique longtemps réfractaire et qui ne voyait là que des manifestations théâtrales, des spectacles inutiles, incompatibles avec le sérieux et la dignité de concours musculaires internationaux. **L'idée religieuse sportive, la religio athletae** a pénétré très lentement l'esprit des concurrents et beaucoup parmi eux ne la pratiquent encore que de façon inconsciente. Mais ils s'y rallieront peu à peu. (De Coubertin, 7 août Les Assises philosophiques de l'Olympisme moderne. In: *Le Sport Suisse*, 31^e année, 7 août 1935, p.1)

Arrêtons-nous sur cette dimension religieuse. Coubertin précise dans un discours retranscrit dans la *Revue Olympique* de 1906, ce qu'il entend par

religieux. Il ne s'agit pas de sacrifices ou de bénédictions mais de loyauté. La dimension religieuse des Jeux se trouve ainsi dans le serment des athlètes (nous soulignons) :

Les Olympiades d'autrefois avaient un triple caractère ; elles étaient périodiques, artistiques, religieuses. Nous avons, en les ressuscitant, rétabli en premier lieu leur célébration régulière. Douze ans plus tard, les lettres et les arts ont pu être conviés à renouer avec les sports des liens longtemps interrompus ; tel fut le sens de l'effort qui vient d'être tenté et pour lequel la Comédie Française a été un terrain approprié. Reste à escalader la troisième muraille, la plus haute et la moins accessible. Mais il faut qu'avant tout je m'explique sur ce terme : religieux, qui a ici une signification particulière. La véritable religion de l'athlète antique ne consistait pas à sacrifier solennellement devant l'autel de Zeus ; ce n'était là qu'un geste traditionnel. **Elle consistait à prêter un serment de loyauté et de désintéressement et surtout, à s'efforcer de le tenir strictement.** Celui qui participait aux jeux devait être purifié en quelque sorte par la profession et la pratique de telles vertus. Ainsi se révélaient la beauté morale et la portée profonde de la culture physique. (*Revue Olympique*, 1906¹⁰, p. 108)

Il s'agit de « perfectionnement moral » et même « d'épuration morale » :

Laissez-moi donc faire appel à vos jeunes gens et leur demander de propager autour d'eux ce programme d'épuration morale dont je vous communique aujourd'hui les principes généraux et dont nous serons bientôt à même, je pense, de codifier le détail en formules d'une application pratique. (*ibid.*)

La notion de propagation rejoint celle de propagande, et le baron enjoint les jeunes à participer à ce programme. Il est intéressant de souligner l'utilisation de l'expression « épuration morale » qui renvoie au perfectionnement moral, ou à ce que Pierre de Coubertin nomme le « rebronzage » de la jeunesse. Il s'agit d'épurer la jeunesse par le sport (nous soulignons) :

Pour nous, nous voulons **l'épuration sportive**. Précisément parce que dans le monde nouveau qui se lève, le sport peut jouer un rôle éminent de progrès et de rapprochement social, nous le voulons **plus pur, plus chevaleresque, plus transparent, plus calme**. (Réponse du Baron Pierre de Coubertin. In: *VIII^e Olympiade* (Paris, 1924). Banquet de la British Olympic, pp.3-4)

Cette épuration est capitale à la société et à l'individu, elle fait œuvre en se diffusant, à partir de l'idéal hellénique :

¹⁰ <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-168712>

L'épuration souhaitée se poursuivra d'elle-même ensuite et la grande tradition hellénique, si divinement humaine, pourra de nouveau harmoniser les contacts de l'activité sportive avec les autres manifestations vitales et en fixer sagement les privilèges et les limites. (Coubertin, Vers l'unité sportive. In: *Le Sport Suisse*, 26 mars, n°1151, p.1)

L'expression « divinement humain » est intéressante par l'oxymore apparent qu'elle contient. Cet oxymore n'est que la manifestation de ce à quoi renvoie l'olympisme : *une harmonie entre sacralité et humanité*.

Dans cet autre extrait, le baron signale l'urgence de cette école du sport pour éduquer et épurer la jeunesse. Le sport dépasse les règles, il permet un apprentissage par soi-même et forge ainsi chez l'individu un véritable caractère (nous soulignons) :

C'est pourquoi, en ces temps où la soif de l'or accumule tant de maux et, après avoir provoqué l'infâme holocauste, risque de compromettre les émancipations qu'ont réalisées la vaillance et l'héroïsme de ceux qui en furent victimes, en ces temps où la conscience semble parfois perdre ses droits, où la dévotion à la parole donnée paraît faiblir, **il est de toute urgence qu'une école de chevalerie pratique** soit ouverte à la jeunesse, école où celle-ci apprendra que le succès ne s'obtient que par la volonté et la persévérance et ne se consacre que par la droiture et la loyauté. Et cette école, ce sera le sport.

Sans nier d'autre part la valeur des règlements, on doit avouer qu'ils seront toujours d'insuffisants instruments **d'épuration sportive**. Une loi ne vaut que par les hommes qui l'appliquent. Ici aussi ce sont les hommes qu'il convient d'envisager. (Le sport est roi. Discours prononcé à la Séance d'Ouverture de la XVIII^e Session plénière du CIO, 17 août 1920. Anvers 1920)

L'épuration renvoie clairement chez Coubertin à l'honneur et aux valeurs du sport dans l'Antiquité et le Moyen-Âge (esprit chevaleresque). Le projet du sport rejoint dans un geste rhétorique celui d'une religion purificatrice.

2.4. Un olympisme populaire et prolétaire

Au-delà de la rénovation des Jeux, Pierre de Coubertin a créé l'Union Pédagogique Universelle (UPU) pour réformer le système éducatif et garantir une paix durable et une bonne santé sociale. L'olympisme s'inscrit donc dans un programme plus vaste, celui d'un olympisme populaire et prolétarien. Coubertin prône le droit au sport et les sports pour tous, dans une formule aux allures inclusives contemporaine¹¹. On repère ainsi véritablement l'inscription dans le lexique de la dimension politique idéologique de l'olympisme (nous soulignons) :

¹¹ Il existe de nos jours une *Fédération sports pour tous* : <https://www.sportspourtous.org/fr>

Tous les sports pour tous ; voilà sans doute une formule qu'on va taxer de follement utopique. Je n'en ai cure. Je l'ai longuement pesée et scrutée ; je la sais exacte et possible. Les années et les forces qui me restent seront employées à la faire triompher ; ce sera ma contribution à ces réformes sociales dont le principe sert de base au pacte de l'union sacrée pendant cette longue guerre et dont la réalisation devra être loyale et prompte si l'on ne veut pas que la civilisation saute comme une chaudière sans soupape.

Les étudiants des universités, messagers du savoir et de l'imagination, constitueront les phalanges les plus actives de cette grande œuvre ; mettons, si vous voulez, qu'ils en devront être les aviateurs. Or, je l'ai dit et je le répète, les sports, par leurs puissants effets physiques et moraux, seront un instrument inappréciable dans leurs mains pour l'établissement de la paix sociale. Il faut donc qu'ils sachent le manier avec tact et en tirer le maximum d'effet.

L'Olympisme populaire va naître ; que les étudiants se préparent à s'en servir. (Coubertin, 13 janvier 1919, n° 12, p.1: XI. Later reprinted, in: *L'Idée Olympique*, pp. 59-67)

Ainsi l'olympisme et son devenir, sa portée, sa réussite dépendent des étudiants, de la jeunesse. Dans ces mots, l'olympisme est un instrument de transformation de la société, au potentiel fort élevé, et qui donc nécessite d'être utilisé avec précaution. Le CIO participe activement à cette œuvre (nous soulignons) :

Conformément à son programme, le Comité International ne s'est pas borné à veiller sur la série des nouvelles Olympiades ; il a organisé des Congrès qui ont servi de point de départ à des orientations inattendues de la pédagogie musculaire. (...) Entre temps il n'a cessé de se préparer à la mission nouvelle qui semble s'ouvrir devant lui : l'organisation des sports populaires, l'extension à la foule prolétarienne des bienfaits de l'exercice physique trop longtemps limités au petit nombre des privilégiés de la fortune. (Coubertin, Les noces d'argent de l'Olympisme. In: *Pages de Critique et d'Histoire*, 4^e fascicule, s.d. [1919], pp. 1-3)

Concernant la formule des *sports pour tous*, nous la trouvons dans cet autre extrait :

« Tous les sports pour tous ». Voilà ce que nous voulons maintenant organiser avec l'aide des municipalités progressistes et des grandes associations ouvrières. On a parlé « d'olympisme prolétarien ». Les étiquettes ne me font pas peur. (De Coubertin, Le dilemme. In: *Tribune de Genève*, 41^e année, 8 décembre 1919, p. 1)

Le baron parle ici d'« étiquettes » pour désigner l'expression « olympisme prolétarien », il assume ainsi la dimension politique de son programme qu'il défend ardemment auprès des élus.

Dans la vision de Pierre de Coubertin, les sports rassemblent les classes sociales :

Au point de vue social, que la jeunesse bourgeoise et la jeunesse prolétarienne s'abreuvent à la même source de joie musculaire, voilà l'essentiel. De cette source découlera, pour l'une comme pour l'autre, la bonne humeur sociale : seul état d'âme qui puisse autoriser pour l'avenir l'espoir de collaborations efficaces. (De Coubertin, *Le sport et l'intelligence*. In: *La Revue Mondiale*, 1922, n° 22, pp. 146-148)

Coubertin précise alors les conditions de la démocratisation sportive, qui détonnent forcément de la version antique. Mais l'époque est différente et il s'agit bien d'adapter les Jeux au monde moderne :

L'extension démocratique.

Le sport antique écartait les esclaves ; les sports modernes allaient-ils être uniquement pour les riches ? Ce serait le cas tant que, pratiqués dans des établissements séparés les uns des autres et entièrement spécialisés, ils exigeraient non seulement des frais assez considérables de vêtements, de matériel, d'enseignement... mais aussi les loisirs nécessaires à la fréquentation des dits établissements.

Or toute une série de faits se sont produits qui ont aidé à la démocratisation sportive. Et d'abord le goût du plein air. Au lieu de vivre calfeutrés dans des locaux coûteux à aménager, à entretenir et à chauffer, bien des sports ont commencé d'émigrer au dehors ; ils y gagneront de toutes manières. Puis la simplification du costume et l'accoutumance à travailler la peau nue ont permis à l'athlète de réduire, de ce chef, sa dépense. Un troisième agent, et l'un des plus puissants, a été le foot-ball ; on ne saura jamais assez de gré à ce jeu magnifique des progrès non seulement musculaires et moraux mais aussi sociaux dont on lui est redevable et qui seront reconnus un jour.

La campagne en faveur de la « gymnastique utilitaire » et des méthodes simplistes qui en sont la base apporta également un renfort en ouvrant des perspectives nouvelles.

L'institution en France du « Diplôme des Débrouillards » et plus tard de la « fiche Hébert » fit pendant à celle de l'insigne sportif suédois que chacun peut obtenir le droit de porter à la boutonnière en subissant avec succès les épreuves d'une sorte de Pentathlon très ingénieusement combiné. (Coubertin, *Leçons de Pédagogie sportive*. Lausanne, La Concorde, 1921)

Il n'en demeure pas moins cependant que la formule des « sports pour tous » n'inclut pas pour autant les femmes. Rappelons en effet que le rénovateur des Jeux ne considère pas le sport comme étant adapté au « beau sexe »¹² :

¹² Alors que Coubertin narre ce qu'il a observé à New York, il évoque le « beau sexe » et ses besoins, bien éloignés, selon lui, de la fréquentation des gymnases : « Le plus curieux c'est que la société des administrateurs vient de s'adjoindre un club athlétique pour les femmes ; c'est le seul dont j'aie encore entendu parler. Une entrée séparée donne accès à un gymnase dont les appareils

La question des sports féminins s'embrouille de ce que la campagne féministe y apporte de passion et d'expressions exagérées. Les dirigeants de cette campagne prétendent volontiers à l'annexion de tout ce qui était jusqu'ici du domaine de l'homme ; d'où la tendance à se montrer capable d'égaliser l'homme en toutes choses. C'est ainsi qu'en sport, les femmes font appel à la force nerveuse pour atteindre aux résultats obtenus par la force musculaire de leurs rivaux masculins. Quels seront les inconvénients ou les dangers d'un semblable état de choses le jour où il aura achevé de se répandre ? Or sa diffusion s'opère en ce moment avec une grande rapidité.... Je dirai très franchement ici toute ma pensée : rien de sérieux ni de durable n'est à craindre si se trouve observée la règle unique qui domine toute la question : pas de spectateurs. Le spectateur sportif a toujours besoin d'être surveillé moralement. Il faut savoir ce qu'il cherche et pourquoi il est là. Mais tandis que, pour les concours masculins, la grande majorité est là pour le sport en sorte que les brebis galeuses perdues dans la masse peuvent être négligées, il en ira toujours autrement des concours féminins. Techniquement, les footballeuses ou les boxeuses qu'on a déjà tenté d'exhiber çà et là ne présentent aucun intérêt ; ce seront toujours d'imparfaites doublures. Il n'y a rien à apprendre à les regarder ; aussi ceux qui s'assemblent dans ce but obéissent-ils à d'autres préoccupations. Et par là, ils travaillent à la corruption du sport sans aider par ailleurs au relèvement de la morale générale. Que si les sports féminins sont soigneusement dégagés de l'élément spectacle, il n'y a aucune raison pour les proscrire. On verra ce qui en résulte. Peut-être les femmes s'apercevront-elles bientôt que cette tentative ne tourne pas au profit de leur charme ni même de leur santé. Par contre, il n'est pas sans intérêt que l'épouse puisse participer dans une assez large mesure aux plaisirs sportifs de son mari et que la mère soit à même de diriger intelligemment l'éducation sportive de ses fils. Ne pourrait-on même attendre de l'intervention de l'une et de l'autre des conséquences plus générales, par exemple une sorte de stabilisation de la vogue qui est nécessaire aux sports pour s'alimenter mais dont les excès risquent toujours d'amener une réaction ? (Coubertin, *Leçons de Pédagogie sportive*, Lausanne, La Concorde, 1921)

Arrêtons-nous à présent sur les modalités de la popularisation des sports, dans une société très clivée :

Le problème de la « popularisation » des sports est complexe. On peut le résumer en quatre points. Pour que les sports deviennent populaires, il est nécessaire : 1° que l'apprentissage en soit rapide, 2° que la pratique en soit peu coûteuse, 3° que l'entretien des connaissances acquises soit facile... Et tout cela n'est rien si il n'existe pas : 4° un motif puissant et urgent qui incite l'individu à s'y livrer. Voilà bien des conditions difficiles à réaliser en dehors desquelles pourtant aucun progrès ne saurait être atteint. (Coubertin, *Une*

sont appropriés aux besoins du beau sexe,... si tant est que le beau sexe ait besoin d'autre chose que de plein air et d'exercices naturels.» (Coubertin, *Universités Transatlantiques*, Paris, Hachette, 1890)

Campagne de vingt-et-un ans (1887-1908). Paris, Librairie de l'Education physique, 1909, Chapitre XX, p. 182)

Le sport, qu'il avait initialement apprécié comme pouvant jouer un rôle majeur afin de dégager une élite de la nation énergique et virile, Pierre de Coubertin lui voit maintenant une autre dimension possible, sociale et démocratique cette fois. Notons que la formule du baron n'est pas sans évoquer la *loi du 2 mars 2022* visant à démocratiser le sport¹³.

Cette démocratisation du sport passe par la proclamation d'un principe : « le Droit au sport », que le baron énonce en ces termes (nous soulignons) :

La question de la rénovation du Gymnase antique est posée depuis longtemps. Sauf erreur, ce fut au Congrès de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France tenu à Paris au début de l'hiver 1912 que l'idée en fut exprimée pour la première fois mais son auteur même sembla ne la présenter que comme une vision d'avenir dont, à cette époque, il eût été prématuré d'entreprendre la réalisation immédiate. L'opinion n'y était aucunement préparée et, il faut bien le dire, les moyens matériels eussent fait défaut pour une telle besogne. Ce n'est qu'en 1926, donc trente-quatre ans plus tard, que la Conférence internationale convoquée par l'Union Pédagogique Universelle pour étudier « le rôle pédagogique de la cité moderne » et qui siégea au château d'Ouchy **osa proclamer le principe du « Droit au sport »** qui commence seulement à être accepté par certaines municipalités novatrices, celle de Francfort en tête. Ledit principe fut formulé en ces termes :

Nous estimons qu'il existe, pour chaque individu, un droit au sport et qu'il appartient à la Cité de pourvoir le plus gratuitement possible le citoyen adulte des moyens de se mettre, puis de se maintenir en bonne condition sportive sans qu'il se trouve obligé pour cela d'adhérer à un groupement quelconque. (De Coubertin, Le "Gymnase antique" rénové. In: *Bulletin du Bureau International de Pédagogie Sportive*, Lausanne, s.d. [1932], n° 8, pp. 3-4)

Un autre point intéressant, sur le plan rhétorique, concerne l'usage des guillemets associé à un concept de portée idéologique et politique : qu'il s'agisse de « popularisation », ou plus haut, d'« olympisme prolétarien », ou encore de la formule « Tous les sports pour tous », ou ci-dessus du « droit au sport », ou encore ci-après du « droit d'accès à la culture générale ».

On mesure que l'olympisme populaire dépasse le seul domaine du sport ; Pierre de Coubertin y voit un prolongement dans l'université populaire, projet d'envergure qu'il souhaite relancer et dont il construit la base philosophique (nous soulignons) :

¹³ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045287568>

Si le « **droit au sport** » a renforcé le projet déjà déposé devant l'opinion d'une restauration devenue nécessaire du gymnase antique, le « **droit d'accès à la culture générale** » nous ramène vers une institution jadis mal comprise, mal lancée et dont l'éclipse va prendre fin : **c'est l'université populaire**. Elle succomba il y a environ trente-cinq ans sous le fantaisisme naïf auquel s'étaient abandonnés ses initiateurs. Que voulaient-ils ? Ils ne savaient pas au juste. Distraire simplement. En fait, ils ahurissaient des auditoires composites mis sans méthode et sans suite en contact avec un tohu-bohu "idées seulement esquissées et de sensations artistiques inattendues. Dès alors pourtant — je pourrais vous citer un document qui, il y a exactement 42 ans, convoquait à la Sorbonne une pléiade d'hommes à l'esprit ouvert pour en conférer — dès alors, certains se préoccupaient de la cellule de paix sociale et internationale que constituerait **l'université populaire bien comprise et méthodiquement organisée**. Des circonstances adverses, des agitations multiples, détournèrent l'attention. On ajourna. Puis s'élevèrent les brouillards de la guerre approchante et ensuite la fumée des incendies et ensuite encore le voile de la grande illusion.

Aujourd'hui sonne un nouveau tocsin. Le temps n'est plus aux tergiversations. Et puisque, ce soir, je me trouve dans l'impossibilité de même résumer **la mise au point des universités populaires telle que l'a opérée l'Union Pédagogique Universelle**, je veux du moins vous dire de mon mieux quelle en est **la base philosophique**. (Coubertin, Les assises de la cité prochaine. In: *Le Sport Suisse*, 28 année, 4 mai 1932, p. 1)

Cette université populaire représente la deuxième bataille que souhaite livrer le baron mais qu'il n'aura pas le temps de mener. L'un de ses articles porte d'ailleurs le titre suivant : « Deux batailles : De l'Olympisme à l'université ouvrière »¹⁴.

3. La communication numérique du CIO et de Paris 2024

Il est fort intéressant de mesurer dans les publications numériques officielles du CIO¹⁵ et de Paris 2024¹⁶, la vivacité de la conception coubertinienne. Nous pouvons évoquer par exemple les communiqués autour de l'arrivée de nouveaux sports olympiques, populaires, comme la planche à roulettes (skateboard), le surf et l'escalade sportive ou encore, pour Paris 2024, le

¹⁴ « Mes amis semblent surpris qu'ayant eu la chance de gagner la bataille olympique bien plus complètement qu'ils ne l'avaient en général auguré, je ne me contente pas de travailler désormais à en consolider, sur place les résultats et que je sois pressé d'entamer une autre bataille sur un terrain douteux, avec des troupes mal dénombrées, à la clarté inquiétante d'un matin de tempête sociale. Or, il ne s'agit aucunement, d'une initiative improvisée ou hâtive, mais bien d'une action préparée de longue date » (Coubertin, Entre deux batailles. De l'Olympisme à l'université ouvrière. In: *La Revue de la Semaine*, 3^e année, 20 janvier 1922, n° 1, pp. 299-310).

¹⁵ <https://olympics.com/cio>

¹⁶ <https://www.paris2024.org/fr/>

break¹⁷. Mentionnons également la mise en valeur de la création d'un « Marathon Pour Tous », événement défini comme une grande première et comme fédérateur en permettant au grand public de côtoyer les champions¹⁸.



Figure 1
Le marathon pour tous.

Cette initiative n'est pas sans rappeler la formule des *sports pour tous* de Pierre de Coubertin.

¹⁷ À la suite des travaux du groupe d'experts en terminologie du ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, la commission d'enrichissement de la langue française a fait publier au Journal une liste de termes dont celui de *break* au lieu de *breaking* (en usage notamment au CIO) : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046720831>

¹⁸ <https://www.paris2024.org/fr/marathon-pour-tous-kipchoge/>

3.1. Le guide du « design actif »

De même, l'on trouve dans le Guide du « design actif », co-signé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et Paris 2024, l'évocation du *gymnase antique* tel que le définissait Pierre de Coubertin. Ce Guide est disponible en ligne¹⁹, accompagné d'un film didactique²⁰, qui vise à présenter des exemples d'aménagements urbains favorisant la pratique sportive.

On peut lire sur le site du label *Terre de Jeux Paris 2024* la présentation, argumentée, suivante :

En effet, le design actif se définit comme l'aménagement de l'espace public et des bâtiments afin d'inciter à l'activité physique ou sportive, de manière libre et spontanée, pour toutes et tous. Par le biais de différents outils et techniques de conception (utilisation de couleurs, de formes, de lumière, transformation du mobilier, etc.), le design actif tend à rapprocher de l'activité physique et sportive celles et ceux qui en sont le plus éloignés par la modification des comportements quotidiens. Il s'agit d'un outil novateur au service de l'accroissement de l'attractivité des centres-villes comme de la lutte contre la sédentarité de la population. Pour rappel, aujourd'hui, 1 enfant sur 5 et 1 adulte sur 2 sont en surpoids en France, et seuls 30% des enfants de moins de 18 ans atteignent les recommandations d'activité physique de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).²¹

Ces éléments évoquent fortement le *gymnase antique* que Pierre de Coubertin appelait de ses vœux. Il écrit en effet plusieurs articles visant à ré-instituer un lieu commun public pour faciliter la pratique des *sports pour tous* qu'il prône dans ses discours :

Récemment à Paris, au cours d'un banquet donné par l'Union des Sociétés de Gymnastique de France, le baron Pierre de Coubertin a prononcé un discours dont le Journal *Le Gymnaste* reproduit le texte et dont nous extrayons les passages suivants : « Cette sympathie, Messieurs, a sa principale source dans le fait que je vois en vous des artisans proches et convaincus de la rénovation que je poursuis depuis un quart de siècle, à savoir la restauration du gymnase antique. Ce mot, n'est-ce pas, éveille tout de suite l'idée des blancs portiques et des fontaines de marbre. Mon Dieu ! Un jour viendra sans doute où ce vieux monsieur qu'on appelle l'Etat, s'avisera que les édifices consacrés à la culture corporelle valent bien un effort architectural et quelque recherche de beauté. Mais ce n'est pas cela qui constituait le gymnase antique. Ce n'en était que le cadre. Sa puissance et sa grandeur lui venaient d'éléments divers que le génie

¹⁹ https://medias-terredejeux.paris2024.org/2021-12/Guide%20du%20Design%20Actif%20-%20Terre%20de%20Jeux%202024_0.pdf

²⁰ <https://youtu.be/Nbh5C9NA5xw>

²¹ <https://terredejeux.paris2024.org/actualite/paris-2024-lance-son-guide-operationnel-du-design-actif>

des Hellènes y avait assemblés. Ces éléments étaient multiples. Voici les principaux. Le gymnase antique était le foyer d'un sage éclectisme, d'une hydrothérapie bienfaisante, d'un noble culte rendu aux Lettres et aux Arts, d'un entraînement social précieux pour la Cité, enfin d'un patriotisme vibrant et généreux tel que doit être le patriotisme d'une jeunesse bien portante. (*Revue Olympique*, Décembre 1912²², p. 184)

Le guide du *design actif* s'inscrit pleinement dans une démarche sport-santé. Cette problématique est devenue un enjeu sociétal majeur dont se saisit Paris 2024 dans ses publications. S'appuyant sur l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui recommande la pratique de trente minutes d'activité physique par jour pour les adultes et une heure pour les enfants, Paris 2024 a instauré, dans le cadre du programme Génération 2024, le dispositif « **30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école** »²³.



Figure 2
30 minutes de sport à l'école.

²² <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-169689>

²³ <https://generation.paris2024.org/30-dactivite-physique-quotidienne>

Il s'agit bien là d'associer fortement sport, éducation et santé, comme le préconisait Pierre de Coubertin. Le cadre éducatif et populaire envisagé il y a plus d'un siècle trouve alors pleinement une réalisation grâce à l'appui du « vieux monsieur » (l'Etat) comme le qualifiait Coubertin. Il est intéressant de voir quels seront les dispositifs qui vont permettre de traduire un principe (l'activité physique quotidienne), sous une formule « 30 minutes d'activités physiques et sportives ». Le modèle des labels qui s'appuie sur des cahiers des charges précis et une reconnaissance revendiquée (c'est le propre de ce dispositif) va alors servir pleinement la cause humaniste et sanitaire.

3.2. Les Labels

Nous repérons également des stratégies persuasives mises en œuvre pour faire adhérer au Mouvement olympique et à ses valeurs, à travers notamment le *PEVO* et les manuels éducatifs en ligne. La communication numérique autour des labels, comme Terre de Jeux 2024 ou Génération Paris 2024, véhicule par exemple des éléments de langage qu'il s'agit de s'approprier et de répandre. Mais une question se pose avec acuité : quels liens peut-on tisser entre olympisme et éducation ? Alors que Coubertin mettait l'accent sur le sport et ses bienfaits pour l'esprit et la société, ici c'est l'olympisme et l'adhésion aux Jeux, y compris dans ses aspects marketing, qui sont sur le devant de la scène.

Le label Terre de Jeux 2024²⁴, qui est destiné aux collectivités territoriales et aux associations sportives, engage, comme on le voit dans l'illustration ci-dessous, à « célébrer les Jeux » et à « relayer l'actualité de Paris 2024 ». Ce qui peut s'apparenter fortement à de la publicité auprès des citoyens et des administrés.

LES ENGAGEMENTS DE TOUS

<p>CÉLÉBRATION</p> <p>FAIRE VIVRE À TOUS LES ÉMOTIONS DU SPORT ET DES JEUX</p> <ul style="list-style-type: none">• Célébrer les Jeux.• Adopter une approche durable lors des événements en lien avec Paris 2024.• Concevoir des événements ouverts à tous.	<p>HÉRITAGE</p> <p>METTRE PLUS DE SPORT DANS LE QUOTIDIEN DES GENS</p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser la découverte du sport à l'occasion de la Journée Olympique.• Soutenir l'éducation par le sport à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique.• Promouvoir la pratique sportive auprès des élus et agents.	<p>ENGAGEMENT</p> <p>ANIMER ET FAIRE GRANDIR LA COMMUNAUTÉ PARIS 2024</p> <ul style="list-style-type: none">• Désigner un référent Terre de Jeux 2024.• Relayer l'actualité de Paris 2024.• Valoriser les actions menées localement.
---	---	--

GUIDE DU CANDIDAT | COLLECTIVITÉS

Figure 3
Label Terre de Jeux 2024.

²⁴ <https://terredejeux.paris2024.org/>

Le label Génération Paris 2024²⁵ permet quant à lui, « à toutes les écoles, établissements scolaires et établissements de l'enseignement supérieur qui partagent la conviction que le sport change les vies de bénéficiaire de l'énergie unique des Jeux. ». Un néologisme est souvent employé avec le verbe « acculturer » et sa variante « s'acculturer ». Plutôt que de dire « éduquer » qui serait peut-être trop scolaire et afin d'éviter des termes plus péjoratifs ou orientés (religieusement) que sont « endoctriner » ou « convertir ». Prenons l'exemple de ce tweet sur le compte du Comité Paralympique et Sportif Français :



Figure 4
Tweet « s'acculturer ».

L'acculturation attribuée à l'olympisme a une dimension culturelle et propose de la partager, de la faire vivre. Par exemple, le programme étudiant de l'ANOF, dans le cadre du label Génération 2024, se présente comme un « projet d'acculturation olympique et paralympique, structurant, inclusif et innovant, à destination des jeunes et porté par des jeunes, grâce à une forte implication des étudiants dans l'organisation mise en place par les établissements d'enseignement supérieur. »²⁶.

²⁵ <https://generation.paris2024.org/label-generation-2024>

²⁶ https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/ANOF/Programme_Oly_et_Para_etudiant/cdc-pope_c.pdf

À travers les labels, l'adhésion vaut engagement. Et le caractère « unique » des Jeux ne fait pas débat.

Être labélisé Génération 2024, c'est s'engager à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant. (*Génération Paris 2024*)

Ce label est validé par le Ministère de l'enseignement, ce qui montre que l'institution olympique est reconnue et validée au niveau de l'Etat. Mais l'engagement via le label ne vise-t-il pas à mieux faire accepter par les citoyens et les élèves l'organisation des Jeux au sein du pays hôte ? Comment ne pas y songer quand on lit ces lignes ? (nous soulignons) :

Le label Génération 2024 en vient reconnaître l'engagement des écoles et établissements scolaires dans cette dynamique. Son déploiement contribue simultanément aux objectifs de développement du sport pour toutes et tous, et d'accompagnement vers l'élite sportive. **Cet héritage s'inscrit dans le programme d'appui à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 (JOP 2024)**, « le sport au service de la société », validé en Conseil des ministres le 22 mars 2017, qui indique dans sa mesure 1 : « créer un label Génération 2024 pour les écoles et établissements scolaires et de l'enseignement supérieur ».

Ce label Génération 2024 s'inscrit aussi dans **la déclinaison opérationnelle** de la convention cadre du 18 septembre 2013 qui **lie** le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) et celui de la ville, de la jeunesse et des sports (MVJS), de la convention cadre 22 novembre 2016 qui **lie** le CNOSF, les ministères chargés de l'agriculture et des sports, ainsi que dans chacune des conventions signées entre le MENESR, le MVJS, les fédérations sportives et les fédérations sportives scolaires (USEP, UNSS, UGSEL). (Cahier des Charges label Génération Paris 2024, p. 2)²⁷

Il est bien question « d'appui à l'organisation des Jeux » et de « déclinaison opérationnelle ». À cet effet, un cahier des charges est à respecter et plusieurs dispositifs permettent le déploiement de la stratégie générale, qui « lie » les parties prenantes. Les supports éducatifs destinés aux enseignants font partie des outils opérationnels :

Les équipes pédagogiques peuvent utilement s'appuyer sur les ressources en ligne disponibles, en particulier sur le vade-mecum Génération 2024. (ibid.)

Ces supports dévoilent, selon nous, les éléments d'une doxa (Sarfati 2008) qu'il s'agit de faire découvrir, de faire comprendre, et de faire intégrer via des

²⁷ <https://generation.paris2024.org/ressources/cahier-des-charges-label-generation-2024>

exercices d'application variés. Prenons l'exemple de la ressource « A l'école de l'Olympe »²⁸, qui est centrée sur les valeurs et les attributs de l'olympisme :

"A l'école de l'Olympe" est un ensemble de ressources pédagogiques proposé par Marion Clause, IOC Young Leaders Programme, donnant des outils aux enseignants et aux élèves des cycles 2 et 3.

Cette ressource rassemble 10 fiches pédagogiques ayant chacune une thématique bien précise et proposant plusieurs activités individuelles et collectives.

Fiche 1 : Les valeurs de l'Olympisme

Fiche 2 : L'histoire des Jeux Olympiques

Fiche 3 : Les Jeux Paralympiques

Fiche 4 : Les sports olympiques et paralympiques

Fiche 5 : Les symboles olympiques et paralympiques

Fiche 6 : Les attributs de l'Olympisme et du Paralympisme

Fiche 7 : Les célébrations associées aux Jeux

Fiche 8 : Le village olympique et paralympique

Fiche 9 : Les Jeux Olympiques de la Jeunesse

Fiche 10 : Les Jeux Olympiques et Paralympiques en France

Figure 5
Ressource « A l'école d'Olympe ».

Arrêtons-nous sur l'extrait de la fiche 6 au sein de ladite ressource :

FICHE DE L'ENSEIGNANT

Objectifs pédagogiques

- Découvrir les attributs de l'Olympisme et du Paralympisme, ainsi que leur symbolique.
- Appréhender le lien entre Jeux antiques et Jeux modernes.
- S'approprier le vocabulaire lié aux attributs de l'Olympisme et du Paralympisme.

Compétences interdisciplinaires

- Histoire : connaître l'origine et l'évolution des attributs de l'Olympisme.
- Enseignement moral et civique : se sensibiliser à l'importance de l'engagement, du dépassement de soi et des valeurs du sport à travers les attributs de l'Olympisme.
- Français : Comprendre et s'exprimer à l'oral. Produire un écrit de création et enrichir son lexique.

Figure 6
Fiche de l'enseignant (6).

²⁸ <https://generation.paris2024.org/ressources/lecole-de-lolympie>

L'appropriation du vocabulaire lié aux attributs de l'Olympisme et du Paralympisme, qui est mentionnée dans les objectifs pédagogiques, peut poser question puisque l'on sait que ce vocabulaire est « privatisé ». En effet, soulignons que les symboles (drapeau, anneaux) et un certain nombre de mots issus du Mouvement olympique sont la propriété du CIO. On peut lire notamment dans le *Guide de l'athlète et de la délégation française pour les JO de Pékin 2022*.²⁹

SOF **MARQUES OU PROPRIÉTÉS OLYMPIQUES**

LES ANNEAUX OLYMPIQUES SYMBOLE OLYMPIQUE	L'HYMNE OLYMPIQUE	
		
LES MASCOTTES	LES MILLÉSIMES « VILLE + ANNÉE » DES ÉDITIONS DES JEUX	
	« PEKIN 2022 » « BEIJING 2022 » « PARIS 2024 »	
LA FLAMME ET LA TORCHE OLYMPIQUES	LES TERMES	
	« Jeux Olympiques » « Olympisme » « Olympiade » « Olympique »	« Olympien et Olympienne » « Citius - Altius - Fortius - Communiter » « Plus vite, plus haut, plus fort - ensemble » Le sigle « JO »
LES AFFICHES DES JO	LES PICTOGRAMMES	
		
LE DRAPEAU OLYMPIQUE		
		
LES EMBLÈMES		LES SLOGANS
		« Together for a Shared Future »

Figure 7

Marques ou propriétés olympiques, *Guide de l'athlète*, Pékin 2022, p. 36.

Aux côtés de l'hymne olympique, du drapeau olympique, des anneaux olympiques, ... figurent également des termes, qui appartiennent donc à l'olympisme et ne font pas partie de l'usage commun : « Jeux Olympiques, Olympisme, Olympiade, Olympique, Olympien et Olympienne, JO » ainsi que les mots constituant la devise.

Par ailleurs, l'on peut se demander en quoi les attributs de l'olympisme font-ils partie de l'enseignement moral et civique comme stipulé dans la fiche (cf. Figure 3, supra) ?

²⁹ *Le Guide de l'athlète et de la délégation française des JO de Pékin 2022*
<https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/Pekin2022/guide-athlete-pek-in-2022-vf.pdf>

Précisons que ces attributs sont : la flamme et son relais, la devise, l'hymne et les serments, puis les médailles.

L'on pourrait pourtant discuter de l'importance ou non des récompenses (ici les médailles) dans une compétition mettant en avant le dépassement de soi et le fair-play. Et non le record ou l'exploit.

On peut également se demander quelle est l'utilité d'une activité de ce type, en cycle 3 où il s'agit de retrouver les mots en lien avec l'olympisme (précisons que les trois « agitos » sont le symbole du comité international paralympique) :

2

Raye dans la grille les mots suivants :

agitos, anneau, athlète, jeux, forme, mérite, symbole

Attention, ils peuvent être écrits de droite à gauche, de gauche à droite, de haut en bas, de bas en haut.

A	T	H	L	E	T	E
B	C	X	T	A	N	S
Y	U	Q	I	P	M	Y
P	S	T	A	P	E	M
I	S	W	R	J	R	B
F	O	R	M	E	I	O
N	T	B	Q	U	T	L
L	I	I	V	X	E	E
S	G	R	I	O	B	U
A	A	N	N	E	A	U

Figure 8
Activité mots.

On peut également questionner l'utilité de cette activité sur les éléments du village des athlètes. Reconnaissons qu'il ne s'agit pas à proprement parler de culture générale :

1

Que peut-on retrouver dans le village des athlètes ?

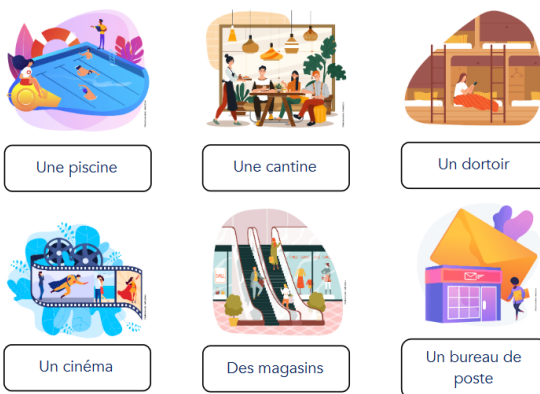


Figure 9
Activité Village des athlètes.

La fiche suivante (10) pose elle aussi question car elle est orientée en faveur des Jeux de Paris 2024 sans contre-discours possible. Il est ainsi présupposé que ces Jeux sont importants, qu'ils sont durables et qu'ils laissent un héritage.

FICHE DE L'ENSEIGNANT

Objectifs pédagogiques

- Découvrir les Jeux de Paris 2024.
- Appréhender un concept innovant et durable.
- Acquérir des repères géographiques.

Compétences interdisciplinaires

- Enseignement moral et civique : se sensibiliser à l'importance de l'engagement, de la cohésion à travers les valeurs du sport, de l'Olympisme et du Paralympisme.
- Éducation au développement durable : appréhender l'impact des Jeux, ainsi que leur héritage.
- Géographie : construire des repères géographiques dans une métropole. Comprendre une carte.
- Français : comprendre et s'exprimer à l'oral. Enrichir son lexique.

Figure 10
Fiche de l'enseignant (10),

La fiche de l'élève comprend des éléments de vocabulaire qui entérinent notamment la notion d'héritage comme étant nécessairement un legs positif. Or l'on connaît les dettes parfois colossales laissées par l'organisation des Jeux dans les pays hôtes (les fameux éléphants blancs).

FICHE DE L'ÉLÈVE

Vocabulaire utile

- **Concept** : idée générale, projet.
- **Cohésion** : forte union, solidarité.
- **Emblématique** : qui sert d'emblème, de symbole.
- **Célébration** : action de célébrer, de fêter un événement.
- **Engagement** : action de s'engager, de promettre de faire quelque chose.
- **Héritage** : dans le cadre des Jeux, on désigne ainsi les bienfaits à long terme que les Jeux Olympiques procurent à la ville hôte, à ses habitants et au Mouvement olympique.

Ce qu'il faut savoir

En 2024, 100 ans après que s'y soient tenus les Jeux d'été de 1924, la France accueillera à nouveau les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Figure 11
Fiche de l'élève.

Les éléments de la partie « Ce qu'il faut savoir » ne sont autres qu'un argumentaire détaillé présentant les Jeux de Paris 2024. Ces éléments rhétoriques sont déployés au sein d'une ressource pédagogique adressée aux enfants, et accompagnée du logo du partenaire Panasonic, bien visible en bas à gauche :



Figure 12. Fiche de l'élève avec Logo de Panasonic



Pour offrir un spectacle à la fois sportif et culturel, les épreuves se dérouleront dans des lieux parisiens chargés d'histoire : Grand Palais, château de Versailles, Invalides, tour Eiffel ou encore Champ-de-Mars. Le souhait de Paris 2024 est également d'utiliser de nombreux sites existants et emblématiques plutôt que d'en construire, à l'exemple de lieux ayant déjà accueilli de grandes compétitions sportives internationales, comme Roland-Garros, le Golf national ou encore le Vélodrome national.

Enfin, Paris 2024 souhaite proposer un projet où les temps de trajet seront réduits, pour les spectateurs comme pour les athlètes. 24 des 32 sports olympiques seront donc situés dans un rayon de 10 kilomètres autour du village des athlètes.

2. La vision des Jeux de Paris 2024

Les équipes de Paris 2024 sont convaincues du bienfait de la pratique du sport en matière d'éducation, de santé ou encore de cohésion.

Elles souhaitent mettre le sport au cœur de la vie des Français en s'inspirant des valeurs du sport, de l'Olympisme et du Paralympisme, mais également des athlètes et de leur capacité à donner le meilleur d'eux-mêmes et à se dépasser.

Paris 2024 a pour ambition de faire de cette édition des Jeux révolutionnaires et spectaculaires en amenant le sport là où on ne l'attend pas. Pour cela, Paris 2024 s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- La **Célébration**, dans toute la France et pour tous, grâce aux relais de la flamme et des épreuves qui se dérouleront dans toute la France, comme la voile à Marseille ou le surf à Tahiti !
- L'**Engagement**, pour faire de ces Jeux ceux de toute la France en engageant l'ensemble des Français et des territoires à ses côtés, et ce via deux programmes : le Club Paris 2024 et Terre de Jeux 2024.
- L'**Héritage**, pour laisser une trace positive des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'objectif est de faire de ces Jeux une opportunité dans plusieurs domaines, comme l'écologie, l'économie et le social.

Figure 13
Argumentaire présenté comme contenu encyclopédique.

Les éléments de cet argumentaire prennent le statut de savoir encyclopédique, puisqu'ils figurent dans une ressource éducative, avalisée par l'éducation nationale. Or tout ce qui est mentionné ne relève pas d'un savoir général : citons à ce titre par exemple les marques d'emphase, davantage adaptées à un support publicitaire : « des Jeux révolutionnaires et spectaculaires » ; « le surf à Tahiti ! ». Tout comme l'expression d'une volonté ou d'un souhait, qui relève cette fois d'un argumentaire pour convaincre un décideur : « Le souhait de Paris 2024 » ; « souhaite proposer » ; « a pour ambition » ; « L'objectif est de faire de ces Jeux une opportunité ».

On peut également se demander en quoi la promotion de la mascotte des Jeux (les « phryges »), qui ici sert de prétexte à étudier les symboles de la République française, tient lieu de véritable contenu pédagogique.



©Paris2024

Les Mascottes et les symboles de la République – Cycle 2

Bienvenue aux Phryges, les Mascottes des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

L'immense tribu des Phryges, de petits bonnets phrygiens, symboles de liberté et figures allégoriques de notre République, vous accompagne dans l'aventure Génération 2024.

Paris 2024 propose aux enseignants et élèves de cycle 2, une fiche ressource permettant d'identifier et de comprendre les 4 grands symboles de la République à travers la découverte des mascottes de Paris 2024. Des activités ludiques, créatives et pédagogiques y sont proposées !

Figure 14

Les « Phryges » accompagnent les enfants.

On peut lire par ailleurs dans le Vade-Mecum « à l'usage des personnels de direction et des directrices et directeurs d'école »³⁰ que l'objectif est de « tirer tout le bénéfice éducatif de la perspective des Jeux ». Ne serait-ce pas aussi un moyen de justifier par la même occasion l'organisation des Jeux en France ?

De nombreuses ressources pédagogiques existent déjà pour soutenir l'innovation en la matière.

Le présent vade-mecum vient les compléter. Issu des observations réalisées sur le terrain, il a été élaboré avec le soutien du comité Horizon 2024 qui intègre notamment des représentants des administrations centrales, du mouvement sportif et de Paris 2024 sous la présidence du recteur Thierry Terret.

Ce vade-mecum fournit aux équipes pédagogiques et à leur encadrement de multiples exemples pour que les élèves puissent tirer tout le bénéfice éducatif de la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Il a vocation à devenir, avec vous, un outil précieux pour la construction du citoyen sportif. (Vade-Mecum)

Soulignons en outre que l'un des engagements liés au label Génération Paris 2024 consiste à « participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ». Or l'on est en droit de se demander si l'on souhaite en tant que parent, que son enfant scolarisé dans un établissement labellisé, soit captif des éléments qui participent à l'événementiel, à commencer par l'affichage des partenaires des Jeux.

1.4.2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.

L'année scolaire est rythmée par au moins trois temps forts : la journée nationale du sport scolaire (JNSS) en septembre, la semaine olympique et paralympique en janvier ou février, la journée olympique du 23 juin. Au-delà de ces trois temps nationaux, l'organisation de manifestations locales ou académiques autour de la pratique sportive est à encourager, soit sous la forme d'actions internes à l'école ou à l'établissement, soit en collaboration avec les clubs locaux, les Comités départementaux olympiques et sportifs ou les Comités régionaux olympiques et sportifs.

La tenue de grands événements sportifs internationaux (GESI) sur le territoire constitue aussi une réelle opportunité pour les élèves d'assister comme spectateurs ou de participer comme bénévoles à ces compétitions. De manière complémentaire, des voyages scolaires à thème sur un site olympique ou un site d'entraînement des délégations étrangères pourront être envisagés avec profit.

Figure 15
Vade-Mecum.

Ces partenaires sont d'ailleurs très clairement affichés sur les supports avec la présence de leurs logos et une hiérarchisation précise entre leur niveau d'investissement et donc leur importance ou reconnaissance vis-à-vis du mouvement olympique (de partenaires mondiaux, pour les plus importants, à

³⁰ <https://eduscol.education.fr/document/3543/download?attachment>

partenaires Premium, au niveau intermédiaire, à partenaires officiels pour les niveaux limités aux JOP 2024 et non au CIO de manière générale).

Un autre point concerne le Vade-mecum, en ligne, qui déploie les éléments olympiques dans toutes les matières enseignées et dans tous les secteurs, notamment dans le secteur professionnel où l'on peut lire cet exemple d'application.

Dans les filières professionnelles, les Jeux olympiques et paralympiques constituent une opportunité inédite pour définir des projets annuels ou des thèmes de travaux plus ponctuels, individuels ou collectifs, tout en invitant à des approches pluridisciplinaires. La production des élèves peut ainsi s'appuyer sur le Paralympisme, l'Olympisme et les valeurs qu'ils portent, les techniques corporelles et les technologies, les champions et championnes, les conditions de l'entraînement ou encore le spectacle sportif. Elle se décline dans les différentes spécialités professionnelles en cohérence avec les programmes et les projets d'établissement. Un temps de restitution ou de présentation doit permettre la mise en valeur des réalisations.

Dans les filières de la production, les formations relevant des métiers du bois pourront par exemple définir un projet de mobilier pour le village olympique ou pour une installation sportive. Les élèves des métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics pourront travailler à des projets de bassins de natation adaptés à l'apprentissage de la natation dans les écoles.

Dans les filières des services, les métiers de la beauté et du bien-être seront l'occasion de projets sur les vêtements de sport ou encore sur le thème des Jeux olympiques et paralympiques dans l'univers de la mode vestimentaire. Dans les filières de la production, les élèves des formations aux métiers de l'hôtellerie-restauration pourront réaliser des pains énergétiques et diététiques destinés à la pratique sportive.

Du CAP au bac pro et au BTS, les Jeux olympiques et paralympiques permettent plus généralement de s'appuyer sur des projets professionnels porteurs de sens, contextualisés et en prise avec une actualité visible et motivante pour les apprentissages. La réalisation du chef d'œuvre, qui incarne la pédagogie de projet dans la voie professionnelle, constitue notamment une occasion pertinente pour des actions valorisées chez les élèves (http://cache.media.eduscol.education.fr/file/fam_metiers_et_R_pedagogiques/40/4/Vade-mecum_realisation_chef-d_oeuvre_1081404.pdf).

Figure 16
Vade-Mecum, filières professionnelles.

Il semble tout de même à certains endroits que ce soit à l'activité pédagogique de s'adapter au contexte des Jeux, quitte à forcer un peu les choses, plutôt que l'inverse. *Quid* des « pains énergétiques » par exemple ?

On remarque qu'il est véritablement question d'imprégner de l'univers des Jeux toute l'éducation. Le verbe « entrer par » (les disciplines et les secteurs) témoigne de cette percée (ou de cette volonté) de l'olympisme au sein des activités éducatives. Prenons l'exemple des mathématiques :

2.2. Entrer par les autres disciplines d'enseignement général

En complément de l'EPS ou en interdisciplinarité, l'ensemble des disciplines scolaires a vocation à s'appuyer sur les Jeux olympiques et paralympiques pour construire des séquences pédagogiques dans le cadre des programmes de l'école au lycée.

A tous les niveaux d'enseignement, les objectifs de maîtrise de la langue et du français peuvent ainsi être poursuivis par un travail, oral ou écrit, sur le vocabulaire sportif (cycle 2) et sur des textes donnés ou produits par les élèves, relatifs au sport et aux Jeux olympiques et paralympiques, du cycle 3 au lycée.

En mathématiques, les performances sportives se prêtent notamment à de nombreux apprentissages attendus aux cycles 2 et 3, par exemple sur les dénombrements, les comparaisons de suites de nombres, les comparaisons d'unités de longueur et de temps, l'utilisation d'outils de repérage du temps et de l'espace (chronomètre, calendrier, mètre...). Au cycle 4, elles permettent de développer des réalisations et des exploitations graphiques. Au lycée, le volet « Statistiques et probabilités » pourra y puiser de nombreux cas d'études.

Figure 17
Vade-Mecum, les disciplines générales.

Bien qu'il puisse sembler innocent de comparer des suites de nombres issus de performances sportives, l'on peut tout de même se demander quel est l'intérêt véritable pour l'apprentissage d'utiliser l'olympisme comme contenu, et ce de manière à ce point généralisée.

Il nous semble qu'à travers ces éléments, la labellisation dans l'enseignement s'apparente à une idéologie planifiée et réfléchie. Et ce d'autant plus que le destinataire est jeune et n'a pas encore développé d'esprit critique (Djemili *et al.* 2014).

La dimension *planification* apparaît ainsi clairement dans le Vade-Mecum en ligne (nous soulignons) :

Si les Jeux olympiques et paralympiques ne durent que quelques semaines, leur héritage éducatif **se construit bien en amont et doit perdurer au-delà de 2024**. En ce sens, les actions menées s'inscrivent **dans le temps long**. (...) Au niveau national, le comité Horizon 2024 est chargé du **pilotage** de l'ensemble des dispositifs relevant de l'héritage éducatif. (*Vade-Mecum*³¹, p. 5)

3.3. Le PEVO

Le manuel « Les fondamentaux de l'éducation aux valeurs sportives » disponible en ligne³², s'appuie quant à lui, à plusieurs endroits sur la parole de Pierre de Coubertin. L'utilisation de citations (Authier-Revuz 2001), et de références empruntées au baron y est manifeste, et sert d'argument d'autorité

³¹ <https://eduscol.education.fr/document/3543/download?attachment>

³² <https://stillmed.olympics.com/media/Document%20Library/OlympicOrg/IOC/What-We-Do/Promote-Olympism/Olympic-Values-Education-Programme/Toolkit/The-Fundamentals/French.pdf>

(Anscombe 1995, Anscombe et Ducrot 1997, ou encore Perelman et Olbrecht-Tyteca 1976).

Prenons par exemple l'avant-propos de Barry Maister, ONZ, Président de la commission de l'éducation olympique du CIO, où la vision du baron est convoquée et vient asseoir et valider le *PEVO* :

Tous ces “fils” contribuent à la bonne citoyenneté et, comme Coubertin l'avait imaginé il y a plus d'un siècle, au développement intérieur à une période de la vie où les jeunes commencent à se forger une conscience morale pour leur vie future.

Une citation est également mise en exergue, sans référence précise, en dehors du prénom et du nom de l'auteur. Cela lui donne une forme de permanence en omettant de resituer chronologiquement l'année et donc l'ancienneté des propos :

L'avenir de notre civilisation ne repose pas sur des fondations politiques ou économiques. Il dépend totalement de la direction donnée à l'éducation. Pierre de Coubertin

Cette mention semble apporter la caution de Coubertin quant aux éléments présentés dans le *PEVO*.

Par ailleurs, une adresse aux « enseignants et instructeurs », permet d'établir un parallèle entre la situation du destinataire et celle de Coubertin :

Votre école ne dispose peut-être pas des installations nécessaires ni d'une planche horaire réservée à l'éducation physique. Peut-être n'avez-vous pas le personnel qualifié pour l'enseigner. Pierre de Coubertin rencontra la même situation il y a cent ans, lorsqu'il tenta de réformer le système éducatif français. Il se plaignait que les jeunes étaient « gavés de connaissances ... [et] ... transformés en dictionnaires ambulants ». Il suggéra que les jeunes développent des valeurs positives comme le fair-play, le respect des autres et le désir de mettre au défi leurs capacités en se confrontant aux réalités et notamment dans le sport et les jeux.

Aujourd'hui, la recherche pédagogique soutient la conviction de Coubertin selon laquelle cette participation en sport et à des activités physiques contribue à un style de vie sain, à un apprentissage efficace et au développement de valeurs positives. En outre, les valeurs éducatives du Mouvement olympique (joie de l'effort dans le sport et les activités physiques, fair-play, respect des autres, recherche de l'excellence et équilibre entre le corps et l'esprit) sont applicables bien au-delà du contexte sportif. Les activités consacrées au développement de ces valeurs peuvent contribuer à l'apprentissage pour obtenir des résultats dans nombre de matières différentes.

L'assimilation entre les enseignants et instructeurs actuels avec Pierre de Coubertin est à la fois flatteuse sur le plan de l'ethos (Maingueneau 2002)

mais aussi incitative. Il s'agit en effet d'inviter à s'inscrire dans la continuité de l'œuvre du baron et d'incarner sa volonté profonde.

Autant d'éléments qui participent d'une stratégie persuasive visant à mobiliser et à encourager les équipes pédagogiques.

4. Conclusion

Cette étude nous a permis de mettre en lumière la posture rhétorique de Pierre de Coubertin et de dégager la force de conviction de ses textes. À partir d'un corpus de textes coubertiniens nombreux et divers, nous avons mis en avant les lignes de force qu'il a souhaité structurer discursivement afin de construire non seulement le mouvement olympique, mais aussi toute la philosophie qui le sous-tend : l'olympisme.

Comme nous avons pu le voir, en confrontant écrits coubertiniens et publications numériques officielles émanant du CIO ou de Paris 2024, les propos du baron peuvent être exploités à des fins persuasives au sein de structures rhétoriques telles que l'argument d'autorité, l'assimilation, le parallèle, l'ethos. Quand on pense à l'élitisme ou du moins au public restreint des premiers Jeux olympiques, il est intéressant de voir comment des concepts contemporains tels que l'inclusion peuvent trouver un support et une utilité en reprenant la plume de Coubertin.

Fiche bibliographique : Carine Duteil est linguiste, Maître de Conférences Habilitée à Diriger des Recherches à l'Université de Limoges, et membre du Centre de Recherches Sémiotiques. Ses champs d'expertise sont la sémantique interprétative, l'Analyse du Discours, et la textométrie. Elle s'intéresse tout particulièrement aux textes sur l'Olympisme et ses valeurs. Elle travaille à l'analyse linguistique de l'œuvre du rénovateur des Jeux, Pierre de Coubertin.

Arnaud Richard est linguiste, professeur des universités à l'université de Toulon, et directeur adjoint du laboratoire BABEL (EA 2649). Ses champs d'expertise sont l'analyse du discours, la linguistique anthropologique et la terminologie. Ses recherches portent sur les discours médiatiques et sportifs dans leurs dimensions identitaires. Il s'intéresse aux dispositifs d'information d'urgence et de prévention. Il est également président du groupe ministériel de terminologie du ministère des sports, et des jeux olympiques et paralympiques.

Authors' addresses : carine.duteil-mougel@unilim.fr, arnaud.richard@univ-tln.fr

Bibliographie

- Andrieu B. 2013, *L'Éthique du sport*, Lausanne, L'Âge d'Homme.
- Althusser L. 1976, *Positions*, Paris, Les éditions sociales. (également en ligne : http://classiques.uqac.ca/contemporains/althusser_louis/ideologie_et_AIE/ideologie_et_AIE_texte.html#ideologie_AIE_V_B)
- Anscombe J.-C. (ed.) 1995, *Théorie des topoï*, Paris, Kimé.
- Anscombe J.-C. & Ducrot O. 1997 (3^e éd.), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Pierre Mardaga.
- Attali M. et al. (eds.) 2009, *Les valeurs de l'olympisme. Un modèle éducatif en débat*, Paris, L'Harmattan.
- Authier-Revuz J. 2001, « Le discours rapporté », in Thomassone R. (éd.). *Une langue : le français*, Paris, Hachette, pp. 192-201.
- Chanavat N., Le Clinche S. et Desbordes M. 2017, « Image(s) et valeur(s) de l'Olympisme : quelle(s) réalité(s) ? », in Chovaux O, Munoz L, Waquet A et Wille F (eds.), *L'Idée sportive, l'idée olympique : quelles réalités au XXI^{ème} siècle ?*, Artois Presses Université, coll. « Cultures sportives », pp. 76-106.
- Chanavat N., Waquet A., Richard A. 2021, *Les défis de l'Olympisme. Entre héritage et innovation*, Paris, INSEP éditions.
- Coubertin Pierre de (1863-1937) *Œuvres complètes : publiées à l'occasion de son 150^{ème} anniversaire*, édition établie par Norbert Müller et Otto Schantz.
- Duteil C. 2023, *Une plongée aux sources linguistiques de l'Olympisme*, HDR, CY Paris Université.
- Djemili S., Longhi J., Marinica C., Kotzinos D., et Sarfati G.-E. 2014, « What does Twitter have to say about ideology? », in Konvens 2014 – Workshop proceedings vol. 1 (*NLP 4 CMC: Natural Language Processing for Computer-Mediated Communication / Social Media – Pre-conference workshop at Konvens 2014*), pp. 16-25.
- Duteil C., Longhi J. et Richard A. 2023, “Values of Olympism in institutional texts and their circulation in social networks”, in *Diagoras international academic journal of olympic studies*, vol. 6, pp. 103-117.
<https://www.diagorasjournal.com/index.php/diagoras/article/view/132>
- Maingueneau D. 2002, « Problèmes d'ethos », in *Pratiques*, n° 113-114, pp. 55-67.
- Perelman C. et Olbrechts-Tyteca L. 1976 [1958], *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Rancière J. 1973, « Sur la théorie de l'idéologie politique d'Althusser », in *L'Homme et la Société*, vol. 27, pp. 31-61.
- Richard A., Longhi J. et Duteil C. 2022, « Permanence et variation des valeurs du sport dans un corpus de textes à finalités éthiques », in Lecocq G., Andrieu B., Agostinucci M., Lorente D. et Legendre A. (eds.). *Aux frontières du phénomène sportif : Des temps de Métamorphoses et des espaces de Résonances*. Paris : L'Harmattan, Collection "Mouvements des Savoirs. <https://hal.science/hal-03844550/document>
- Sarfati G.-E. 2008, « Pragmatique linguistique et normativité : Remarques sur les modalités discursives du sens commun », in *Langages*, n° 170, pp. 92-108.